

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3284/T.F.

OBJET:

Demande échange terrain
à Astrida colline TUMBA.

Astrida, le 24 novembre 1950.



Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Suite à votre lettre n° 5829/3380/T.F./B.1700/9
copie pour information en date du 16 novembre 1950, j'ai l'honneur
de porter à votre connaissance les considérations suivantes.

Dans le paragraphe premier de votre lettre
vous marquez votre accord à l'échange des terrains destinés à la
colline Tumba et constituant la concession à usage résidentiel du
Fonds du Bien-Etre Indigène.

Les indigènes ayant possédé des champs dans le
terrain et que le F.B.E.I. se propose d'abandonner n'étant pas
les mêmes que ceux occupant des terrains dans la partie demandée,
il serait indispensable de procéder à une nouvelle enquête de
vacance.

Le Fonds du Bien-Etre Indigène insistant pour que
la disposition de ce terrain lui soit accordée avant que ses
crédits pour 1950 ne soient périmés, puis-je solliciter de votre
haute bienveillance de prescrire l'enquête de vacance dès que
possible.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant, J.KIRSCH

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

Chamun

U S U M B U R A .